

Développement et solidarité

Il convient d'emblée de signaler que la mise en œuvre du premier des Objectifs du Millénaire, adoptés solennellement par la communauté internationale à New York en 2000, est aujourd'hui gravement mise en cause. Le premier engagement des chefs d'État et de gouvernement de la planète avait été de « réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population dont le revenu est inférieur à 1 dollar par jour ». Or, trois ans plus tard à peine, le *Rapport mondial sur le développement humain 2003* du Pnud souligne que « cinquante-quatre pays sont aujourd'hui plus pauvres qu'en 1990 » et que, « au rythme actuel, l'Afrique subsaharienne ne remplirait pas les Objectifs concernant la pauvreté avant 2147 et ceux relatifs à la mortalité des enfants avant 2165 ».

Qu'en est-il, dans ces conditions, de cette priorité absolue de réduction de la pauvreté, affichée par tous les acteurs de la coopération pour le développement ? Et, pour ce qui concerne l'Agence, avec ses moyens extrêmement limités, quelle contribution peut-elle apporter à la réalisation d'un objectif aussi ambitieux ?

Certes, depuis son origine, l'Agence a toujours tenu à manifester sur le terrain, de manière concrète, sa solidarité avec les populations les plus défavorisées de ses pays membres, et son image d'une institution « proche des gens » s'est construite en bonne partie sur cette attention portée aux situations concrètes. La modestie des moyens qu'elle peut consacrer à ses actions dans ce domaine pose toutefois la question de leur impact. Par rapport aux interventions des grandes organisations internationales et des coopérations bilatérales, celles de l'Agence ne peuvent en effet jouer qu'à la marge de l'immense problème que constitue la pauvreté endémique des populations de ses pays membres du Sud.

Devant un tel constat, il ne s'agit pas bien sûr de baisser les bras, mais, bien au contraire, de proposer les quelques interventions qui peuvent trouver un sens plein, en termes de spécificité et de valeur ajoutée, dans des domaines comme ceux de l'insertion des pays membres du Sud dans l'économie mondiale et notamment de leur participation aux négociations commerciales multilatérales, du développement durable en énergie et en environnement, ou encore des expériences pilotes visant les segments de population les plus vulnérables, comme les femmes et les jeunes. La Francophonie pourra ainsi traduire en actions structurantes le principe de solidarité qui constitue l'une de ses dimensions fondamentales. Ce principe de solidarité se traduira également par la promotion et la valorisation de la démarche coopération triangulaire (un cadre de partenariat à travers lequel l'Agence utilise les compétences disponibles dans certains pays Sud pour réaliser des actions au profit d'autres pays du Sud), dans

l'optique de systématiser cette approche qui a d'ailleurs été entamée¹ dans la présente programmation.

L'Agence entend donc, bien évidemment, renforcer ses interventions dans ce domaine au cours du biennium 2004-2005, en veillant systématiquement à ce qu'elles puissent toujours être interprétées par les États bénéficiaires, en termes de résultats, comme une contribution aux politiques et stratégies nationales de développement.

1. Comme celles envisagées, par exemple, dans le domaine de la formation en négociations commerciales multilatérales (*cf.* projet 4.1.1.) ou encore dans le cadre du Cafed (*cf.* projet 1.4.1).

4.1. Intégration des pays de la Francophonie dans l'économie mondiale

Enjeux

La mondialisation de l'économie offre aux pays de nouvelles possibilités de développement en matière de commerce, d'investissement et de flux de capitaux, et peut ainsi favoriser la croissance mondiale et le développement humain. Cependant, d'importants défis restent à relever pour que ce processus soit profitable à tous les pays de façon équitable.

Les pays en développement, ceux d'Afrique en particulier, qui ont libéralisé leur économie au cours des dernières années n'ont pas jusqu'ici systématiquement bénéficié des possibilités offertes par la mondialisation pour assurer le développement humain. Le faible niveau des investissements, l'insuffisance de l'accès aux marchés, la faible compétitivité des économies nationales, la baisse de l'aide publique, la difficulté d'application des principes de bonne gouvernance, etc., sont autant de facteurs importants qui ont obéré le développement de ces pays. Malgré l'adoption de politiques de libéralisation, leur insertion dans l'économie mondiale ne s'annonce pas sous les meilleurs auspices. L'une des principales raisons de cette situation réside dans leur faible perception des enjeux en question (absence de politiques commerciales et d'investissement véritablement cohérentes, insuffisance des compétences nationales nécessaires à la négociation des accords multilatéraux portant sur ces domaines).

L'agenda des négociations commerciales internationales a été particulièrement chargé au cours des dernières années et demeurera dense pour les années à venir. Le programme de travail adopté à la IV^e Conférence ministérielle de l'OMC à Doha (2001) appelle les pays membres de l'OMC, d'une part, à libéraliser davantage de nouveaux secteurs particulièrement stratégiques (l'agriculture et les services) et, d'autre part, à revoir la mise en application des accords commerciaux conclus dans le cadre du précédent cycle de négociations (Uruguay Round). Il faut noter que le programme de travail de Doha introduit de nouveaux domaines de négociation, alors même que les accords d'Uruguay ne sont pas encore totalement maîtrisés par les pays en développement, et tout particulièrement par les PMA. Pour la trentaine de pays ACP, membres de la Francophonie, la négociation d'accords de partenariat économiques pluri et/ou bilatéraux avec l'UE figure également au programme depuis septembre 2002, dans le cadre de la mise en application des accords ACP-UE. Parallèlement, les organisations d'intégration économique régionales, telles l'UEMOA, la Cemac et la COI, sont appelées à jouer un rôle moteur dans les négociations susmentionnées.

Une autre particularité de l'environnement économique des pays en développement est le caractère limité de leur accès aux financements internationaux. De récentes réflexions sont en cours sur le plan continental (Nopada/Nepad) et multilatéral francophone pour, notamment, impliquer davantage le secteur privé dans le financement du développement, par le biais de la promotion de l'investissement direct étranger.

Dans ce contexte, l'enjeu pour l'Agence réside donc dans sa capacité à aider ses pays membres à définir d'une manière plus cohérente leurs politiques commerciales et d'investissement, à mieux défendre leurs intérêts commerciaux, à mener avec plus de chance de succès toutes les négociations multilatérales susmentionnées. L'accompagnement des pays membres dans leurs efforts de diversification des sources de financement du développement, tant publics que privés, constituera également un défi majeur à relever.

Stratégie

L'offre de coopération de l'Agence se traduira par la mise en œuvre de trois projets d'envergure, où les thèmes du commerce, de l'investissement et de l'intégration économique régionale feront l'objet d'une attention toute particulière, à travers les actions suivantes :

- « la formation en négociations commerciales » concernera tant les accords commerciaux multilatéraux (y compris les aspects portant sur les enjeux économiques de la propriété intellectuelle) que les accords d'investissement. Cette action sera destinée aux cadres (publics/privés) des pays du Sud, ainsi qu'à ceux des organisations d'intégration économique régionales ;
- « les concertations économiques francophones », situées en marge de réunions internationales importantes, touchant le commerce et l'investissement, en particulier celles prévues dans le cadre de l'OMC et des accords ACP-UE. Cette action visera en premier lieu l'organisation, à l'intention des ambassadeurs francophones accrédités auprès de l'OMC (Genève) et de l'UE (Bruxelles), de séminaires périodiques de courte durée pour leur information et leur sensibilisation aux questions à l'ordre du jour à l'OMC et dans le cadre du partenariat ACP-UE. En deuxième lieu, elle prévoira des séminaires de préparation scientifique et technique à l'intention des experts et des décideurs publics et privés de l'espace francophone ;
- « l'assistance technique aux pays membres du groupe ACP dans la formulation et la mise en place des politiques commerciales ». Cette action aura pour but de renforcer les capacités institutionnelles et humaines des pays ACP, en particulier pour mieux évaluer les risques et les opportunités liés à leur intégration progressive à l'économie mondiale, pour mieux formuler et mettre en œuvre les stratégies commerciales susceptibles de contribuer à leur développement durable. Ce projet, mené conjointement avec le Comsec et bénéficiant d'un financement de l'UE, propose une assistance technique immédiate pour les négociations en cours, par le biais de la mise en place d'une plate-forme d'experts nationaux et régionaux en négociations des accords ACP-UE. Des mesures d'accompagnement sont également prévues ;
- « le renforcement des capacités des organisations d'intégration économique régionales - Cedeao, UEMOA, Cemac, COI, Marché commun de l'Afrique de l'Ouest et de l'Afrique australe (Comesa) ». Il s'agira ici d'aider ces organisations dans l'élaboration d'analyses et d'études stratégiques liées, d'une part, aux négociations des accords commerciaux et, d'autre part, à l'environnement de l'investissement national et régional. Ces études serviront d'argumentaire dans le processus de négociation et pour la conception des plans stratégiques d'orientation et de développement des investissements économiques ;

- l'information en temps réel des cadres des pays du Sud sur l'avancement de négociations en cours (OMC, ACP-UE) pour leur permettre de mieux définir et défendre les intérêts commerciaux de leurs pays.

4.1.1. Renforcement de l'expertise francophone en négociations commerciales multilatérales (OMC)

Budget annuel : 775 000 euros

Contexte

Bien qu'on note une amélioration de la participation des pays francophones aux négociations commerciales multilatérales ou avec l'UE, la variété et la complexité des sujets en discussion et l'augmentation des différends à l'OMC exigent qu'ils possèdent davantage d'expertise (en nombre et en qualité) tant au niveau national et régional que dans les forums de négociations (Genève, Bruxelles).

En outre, l'investissement s'inscrit de plus en plus comme un nouveau domaine de concentration des efforts des pays du Sud. Cela tient, d'une part, à son inscription dans l'agenda de l'OMC au titre des sujets dits « de Singapour » et, d'autre part, aux négociations d'accords de libre-échange proposés par les pays du Nord à ceux du Sud.

Les pays du Sud n'ont pas une expertise suffisante pour définir leur propre stratégie et mieux défendre leur position. Le manque d'information en temps réel sur l'avancement des négociations constitue un autre écueil à surmonter. De surcroît, l'apparition de dossiers sensibles sur la scène des négociations amplifie le besoin de formation, d'information et d'assistance des pays du Sud.

Objectifs

- Renforcer les capacités des pays en développement francophones et particulièrement les moins avancés d'entre eux, en matière de négociation d'accords commerciaux et d'investissement (OMC), en créant une masse critique d'expertise nationale et régionale ;
- contribuer à l'information/formation des cadres des capitales et des négociateurs à Genève et à Bruxelles sur des sujets à l'ordre du jour à l'OMC ;
- assurer une synergie relationnelle et fonctionnelle permanente entre les capitales et les représentants dans les enceintes de négociations ;
- faciliter la concertation entre les pays francophones du Nord et du Sud sur des sujets touchant le commerce et l'investissement.

Description

Ce projet vise à pérenniser les actions entreprises par l'Agence en matière d'appui aux pays francophones dans le domaine des accords commerciaux multilatéraux (OMC) et des accords d'investissement. Sa mise en œuvre obéira à une démarche de coopération triangulaire, c'est-à-dire un cadre de partenariat à travers lequel

l'Agence s'appuie sur certains centres d'excellence basés notamment au Sud, pour assurer les formations au profit de négociateurs d'autres pays du Sud.

Le projet porte particulièrement sur :

- la formation en négociations commerciales à trois niveaux : a) universitaires (bac + 3 ou + 4) ; b) cadres des administrations publiques et privées par des sessions périodiques de formation continue ; c) ambassadeurs/négociateurs à Genève et à Bruxelles. Cette formation sera réalisée en partenariat avec d'autres organisations internationales (Cnuced, OMC, etc.) et avec la contribution active des institutions de formation spécialisées du Nord et du Sud. Un système de parrainage entre les institutions de formation du Nord et du Sud est envisagé pour la mise en place de la formation ;
- l'information et la communication par la production et la diffusion en ligne et sur support papier d'informations actualisées en français, synthétiques et accessibles, sur les négociations commerciales en cours (OMC, ACP-UE), ainsi que par la mise à la disposition des pays du Sud d'informations techniques pertinentes régulières, avant et pendant les grandes rencontres (OMC, ACP-UE), pour leur permettre de mieux définir et défendre leurs propres intérêts commerciaux ;
- la concertation et l'échange d'expertise sur les négociations commerciales multilatérales en cours, afin de déterminer les points d'intérêt commun et les actions ou positions consensuelles à adopter ; sur les liens entre les négociations engagées à l'OMC et celles menées dans d'autres enceintes, afin de rechercher les complémentarités et les effets de levier ;
- l'appui institutionnel et le conseil aux pays du Sud sur des nouveaux sujets, apparus dans la dynamique des négociations ;
- la mise en réseau des institutions de formation en négociation des accords commerciaux et d'investissement du Nord et du Sud, et la pérennisation de ces formations.

4.1.2. Mise en place d'une plate-forme d'experts en négociations commerciales (ACP-UE)

Budget annuel : 195 000 euros¹

Contexte

Un obstacle majeur à la pleine participation des pays en développement au système commercial multilatéral a été leur incapacité à mettre en œuvre les droits et les obligations de l'OMC dans les délais prévus, et à faire valoir efficacement leurs positions à l'OMC. Ils attribuent cette situation aux contraintes auxquelles ils sont confrontés :

- la capacité technique limitée des capitales à formuler des politiques et des positions de négociations, à mettre en œuvre les obligations existantes et à satisfaire aux exigences de notifications ;

1. Le projet s'étendra sur une période de quatre années et son budget global s'élève à 19,3 millions d'euros, dont la majeure partie (90 %) sera financée par la Commission européenne. Le montant dévolu à l'Agence s'élève à 7,2 millions d'euros.

- la faible représentation (voire l'absence de représentation) des pays du Sud à Bruxelles et à Genève pour négocier les accords commerciaux et faire le suivi des développements à l'OMC ;
- le manque d'habileté à former des alliances globales dans l'optique de renforcer leur influence dans le développement du système commercial multilatéral.

La faiblesse des capacités de négociation et de mise en œuvre des politiques commerciales réduit l'efficacité des pays en développement dans les négociations régionales et multilatérales, et les empêche de tirer parti des bénéfices de la libéralisation du commerce. Leur approche actuelle fait que ce problème ne peut pas être traité de manière adéquate en raison d'une trop grande dispersion des acteurs. Des stratégies commerciales plus cohérentes, qui lient les différents niveaux d'intervention (national, régional et multilatéral), sont nécessaires. Seule une cohérence entre les interventions des cadres clés du secteur public et privé, de la société civile et des organisations régionales, peut permettre une mise en œuvre efficace des politiques commerciales.

C'est pour répondre à ces difficultés que l'Agence et le Comsec ont conçu et soumis à l'UE le projet « Mise en place d'une plate-forme d'experts en négociations commerciales (ACP-UE) ». Ce projet vise à renforcer de manière systématique les capacités des organisations régionales d'intégration économique et des pays ACP pour négocier un nouvel accord de partenariat économique (APE) avec l'UE.

Objectifs

- Renforcer d'une manière systématique, dans les pays ACP francophones, les capacités de mise en œuvre des accords de partenariat économique ACP-UE et d'intégration au système commercial multilatéral ;
- aider les pays du groupe ACP à définir d'une manière plus cohérente leurs politiques commerciales et d'investissement, à mieux évaluer les risques et les opportunités liés à leur intégration à l'économie mondiale, à mieux défendre leurs intérêts commerciaux, et à mener avec plus de chance de succès les négociations avec l'UE ;
- améliorer les capacités des organisations d'intégration économique régionales dans la gestion de leurs négociations avec l'UE.

Description

Pour contribuer au renforcement des capacités des organisations d'intégration économique régionales et des pays ACP dans la mise en œuvre des APE, les organisations initiatrices (l'Agence et le Comsec) apporteront, chacune dans sa sphère de compétence, l'assistance technique nécessaire en mettant à la disposition de tous les pays (francophones et anglophones) et des organisations d'intégration économique régionales des experts/conseillers de haut niveau en négociations commerciales.

Ces experts accompagneront les structures spécialisées des pays (comités de suivi des négociations ACP-UE et/ou avec l'OMC) dans la formulation des politiques commerciales, dans la définition de positions dans le processus de négociation, dans

la mise en place d'un système de notification à l'OMC. Les conseillers nationaux travailleront en étroite collaboration et sous la coordination du conseiller chargé d'accompagner la région respective dans les négociations avec l'UE.

Le projet comporte un important volet de formation qui se propose d'identifier les interlocuteurs nationaux et régionaux, d'évaluer leurs besoins de formation et de mettre en place les programmes spécifiques concernant les négociations commerciales à l'échelon national et régional. Ces formations seront réalisées en collaboration avec d'autres organisations internationales : la Cnuced, l'OMC, etc. La mise en réseau des conseillers nationaux et régionaux facilitera les échanges et la concertation sur des sujets d'intérêt commun.

4.1.3. Promotion du commerce et de l'investissement

Budget annuel : 560 000 euros

Contexte

Le processus émergent d'intégration régionale des pays francophones du Sud (Cemac, Cedeao, COI, UEMOA, Comesa) vise à créer, à terme, de véritables zones de libre-échange des biens et des services, des capitaux et des personnes.

Cependant, en dépit des efforts réels enregistrés par ces groupements régionaux (s'agissant des réglementations communes), d'importantes faiblesses subsistent : le niveau très réduit des échanges commerciaux intracommunautaires (inférieur à 20 % dans le meilleur des cas), la carence des investissements régionaux et internationaux, l'insuffisante coordination régionale en ce qui concerne les négociations d'accords commerciaux et d'investissement.

En outre, dans le processus de négociation d'accords commerciaux ou d'investissement avec des partenaires du Nord (UE, États-Unis), ce sont ces organisations régionales qui assurent l'interface.

Face à la complexité de leurs tâches, les organisations régionales francophones du Sud recourent à l'assistance technique des partenaires au développement. L'Agence constitue un partenaire incontournable, mais aussi un acteur capable de mobiliser d'autres partenaires en faveur des pays et des régions du Sud. Dans ce contexte, outre le soutien aux négociations commerciales, il est nécessaire d'accompagner les organisations régionales, d'une part, dans leurs efforts de dynamisation des échanges inter et intracommunautaires et, d'autre part, dans l'orientation et la mobilisation des investissements.

Objectifs

- Renforcer la capacité des secrétariats de l'UEMOA, de la Cemac, de la COI et de la Cedeao, en matière de commerce et d'investissement ;
- identifier des filières de produits et de marchés porteurs, au niveau national et régional, et assurer leur promotion à travers des rencontres acheteurs/vendeurs ;
- dynamiser le flux d'affaires (production/commerce) au niveau des pays et des régions et accroître les échanges commerciaux ;

- accompagner les communautés régionales dans l'analyse des contraintes et des opportunités de l'investissement et dans la réorientation de leurs plans stratégiques d'investissements régionaux, interrégionaux et internationaux ;
- contribuer à la création des conditions nécessaires aux pays membres de ces organisations pour tirer profit des futures négociations d'accords commerciaux et d'investissement ;
- faciliter l'accès des investisseurs aux informations utiles sur l'espace économique francophone.

Description

Les pays francophones du Sud sont engagés dans des processus d'intégration, tant au niveau régional qu'au niveau mondial. Les efforts de promotion des échanges commerciaux ont été concentrés sur l'exportation vers les pays développés, négligeant ainsi le commerce de proximité, intra et intercommunautaire. Il en est de même pour les investissements dont les codes ou chartes, adoptés dans les sous-régions du Sud, accordent peu de place à l'investissement régional au profit de l'investissement direct étranger. Cependant, malgré les mesures de libéralisation économique appliquées par ces sous-régions, les flux d'investissement direct étranger à leur destination demeurent très insignifiants.

Pour consolider les démarches entamées lors des précédents biennums, ce projet vise à accompagner, à travers le commerce et l'investissement, les efforts d'intégration régionale de la Cemac, de la Cedeao, de la COI et du Comesa (pour les pays francophones intégrés dans cette organisation).

Quatre activités complémentaires seront développées au cours de ce biennum :

- la promotion du commerce inter et intracommunautaire ;
- le renforcement des capacités des organisations d'intégration régionales ;
- l'assistance technique à l'élaboration et à la mise en place d'un plan stratégique d'orientation de l'investissement ;
- la mise à disposition d'un système d'informations actualisées et accessibles sur les opportunités commerciales et d'investissement à travers le site Internet « Espace économique francophone ».

4.2. Appui aux stratégies de développement économique

Enjeux

La mondialisation, processus historique d'intégration croissante des économies, a montré qu'elle pouvait être un facteur de croissance, mais aussi d'aggravation des inégalités entre les pays. L'une des raisons majeures qui explique la situation actuelle des pays en développement est à l'évidence le manque de vision stratégique dans l'élaboration de leur politique économique.

Nombre de ces pays se sont vu « imposer », dans une certaine précipitation, l'application de règles économiques ultralibérales dont les effets bénéfiques ne sont pas toujours perceptibles au niveau des populations.

Il est généralement admis aujourd'hui qu'une redéfinition des stratégies de développement de ces pays est nécessaire. Il convient en effet de soutenir ce processus et de proposer des schémas mieux adaptés à la situation de ces pays, pour leur permettre de s'intégrer positivement et rapidement dans le processus de mondialisation.

L'enjeu pour l'Agence réside donc dans sa capacité à accompagner, de manière pragmatique, ses pays membres en développement dans la recherche de solutions cohérentes avec leur situation spécifique, notamment par la mise en place d'un environnement d'affaires porteur et adapté aux changements structurels de l'économie mondiale. Cette approche progressive présente l'avantage majeur de partir de l'existant et de suivre un chemin de progrès cohérent au niveau national, avec la création d'effets de levier au niveau régional.

Dans ce cadre, il apparaît nécessaire de renforcer l'« économie de proximité » et de développer une culture entrepreneuriale à partir des filières existantes. Le couplage cohérent de l'« économie de proximité » avec l'« économie mondialisée » crée alors une synergie bénéfique aux pays du Sud.

Pour réussir son implantation locale dans un pays sous-industrialisé, l'investisseur étranger doit trouver réunies sur place un certain nombre de conditions : une main-d'œuvre formée, des sous-traitants, des fournisseurs d'équipements, de services, etc., qui lui permettront d'assurer sa production. Une activité industrielle est en réalité une « grappe », c'est-à-dire un ensemble d'interrelations entre les investisseurs et les acteurs de l'environnement d'accueil. Si cette grappe n'existe pas, les chances d'attirer et de pérenniser des investissements restent faibles. C'est à l'évidence cette absence d'interrelations qui a fait que les tentatives d'insertion des pays du Sud dans la dynamique de la mondialisation ne se sont pas globalement traduites en succès.

L'un des ferments de l'économie de proximité dans les pays du Sud est le secteur de l'artisanat, qui présente l'avantage :

- de s'appuyer sur un savoir-faire avéré des populations et sur la transformation des richesses naturelles disponibles localement, en intégrant le souci du développement durable (le recyclage par exemple),
- d'entraîner dans son développement des effets induits sur les secteurs connexes, tels que le commerce, les services, etc.

Stratégie

Dans ce contexte, l'Agence se propose d'aider ses pays membres en développement à mieux concevoir et formaliser leur politique économique. Cette stratégie vise à intégrer plus fortement leurs propres contraintes, leurs urgences socio-économiques et à assurer une plus grande exploitation de leurs ressources humaines, naturelles et en équipements, cela dans un ordre et un rythme compatibles avec les capacités d'appropriation de chaque pays.

Dans cette vision, un des axes d'intervention prioritaires de l'Agence concerne l'accès au financement du développement qui se traduira par la recherche de modalités concrètes d'action, au bénéfice des pays membres du Sud, à l'occasion du symposium qui se tiendra en mai 2004. La mobilisation des ressources, sous toutes ses formes (flux de capitaux, ressources internes, initiatives au sujet de la dette, développement de partenariats public/privé, etc.) contribuera notamment à la réalisation des objectifs du Nopada/Nepad.

Le deuxième axe concerne le renforcement d'une réelle « économie de proximité ». Il privilégie l'accompagnement des structures d'appui, tant publiques que privées, en vue de consolider leurs actions au bénéfice de micro et petites entreprises. Il s'agit là d'améliorer la compétitivité des entreprises par une meilleure organisation et, surtout, par une plus grande capacité à valoriser les ressources locales et à innover face à la concurrence.

L'appui aux organismes d'assurance qualité, de protection de la propriété intellectuelle et industrielle, aux organisations professionnelles de production et de commerce, etc., rendra l'environnement d'affaires plus attractif par rapport aux exigences des investisseurs locaux et étrangers.

Les actions proposées dans ce programme concernent en priorité les entreprises du secteur culturel et de l'artisanat, c'est-à-dire celles qui apportent une forte valeur ajoutée aux axes d'intervention traditionnels de l'Agence. La mise en œuvre de ce programme se concrétisera par les trois projets suivants :

- l'accès au financement pour le développement, par le renforcement de la capacité des pays du Sud dans l'identification des bailleurs de fonds adaptés à chaque besoin concret de financement, dans la connaissance des mécanismes et des procédures d'accès aux financements ;
- l'appui à la création et au développement d'une « économie de proximité », par l'encadrement et le renforcement des structures nationales d'appui aux micro et petites entreprises, travaillant plus particulièrement dans le secteur de l'artisanat de production ;
- le développement des entreprises culturelles et la consolidation du fonds de garantie. Le projet portera, au-delà de la dotation du Fonds de garantie des industries culturelles (FGIC), sur le renforcement des capacités des promoteurs dans la formulation, l'analyse et la gestion de projets culturels, ainsi que sur la formation de l'expertise financière en projets culturels.

Ce programme initie une démarche économique complémentaire de celle du programme concernant l'intégration des pays à l'économie mondiale. L'Agence aura un rôle de catalyseur de ressources auprès de partenaires tant financiers qu'en expertise, pour créer une véritable dynamique de développement dans les pays du Sud.

4.2.1. Accès aux financements pour le développement

Budget annuel : 485 000 euros

Contexte

Les financements internationaux constituent une des conditions majeures du développement. Ces financements permettent notamment de renforcer les capacités institutionnelles, de construire des infrastructures ou de conduire des politiques sociales et éducatives et, par là, de contribuer à l'amélioration des conditions de la vie politique, économique et sociale des pays en développement et en transition.

Les ressources mobilisées sont tout à fait insuffisantes pour réaliser les objectifs de la communauté internationale en matière de développement, notamment ceux énoncés dans la Déclaration du Millénaire. La Conférence de Monterrey sur le financement du développement a appelé « à mobiliser et utiliser plus efficacement les ressources financières pour éliminer la pauvreté, améliorer la situation sociale, élever le niveau de vie et protéger l'environnement ».

Beaucoup de pays francophones du Sud éprouvent des difficultés pour accéder aux sources de financement du développement, tant publiques que privées, alors que les fonds ne manquent pas. La situation est particulièrement préoccupante pour les PMA francophones africains.

Dans ce contexte, la Francophonie se propose de chercher des solutions, à partir d'une analyse systémique des contraintes actuelles, pour faciliter l'accès aux financements de ses pays membres du Sud.

Objectifs

- Identifier les mesures à prendre par les pays francophones pour faciliter l'accès aux sources de financement tant publiques que privées ;
- identifier les voies et les moyens permettant aux institutions francophones d'aider efficacement leurs membres à accéder à ces sources ;
- développer une meilleure synergie entre acteurs du financement, tant nationaux qu'internationaux, par rapport à la demande des pays ;
- améliorer les compétences des cadres des pays du Sud dans la connaissance des mécanismes et des procédures de financement ;
- accompagner les pays du Sud dans leurs efforts de recherche de financement.

Description

Soucieuse de faciliter « l'accès aux financements pour le développement des pays francophones les moins avancés », la XVIII^e Conférence ministérielle de la Francophonie, qui s'est tenue à Lausanne les 12 et 13 décembre 2002, a approuvé les modalités d'un symposium sur ce thème. Ce symposium, qui sera organisé par l'Agence du 5 au 7 mai 2004, portera notamment sur l'accès aux modes de financement les plus novateurs et sur lesquels l'Agence pourra, dans le concert des organisations internationales, faire jouer au mieux sa spécificité et sa valeur ajoutée.

Le symposium sera l'aboutissement d'un large processus de consultation, associant l'ensemble des acteurs impliqués dans le financement international : experts des gouvernements des pays en développement, organisations internationales à vocation mondiale, UE, banques régionales de développement et organisations régionales, coopérations bilatérales, secteur privé.

Le symposium sera organisé selon deux volets successifs : un volet thématique ayant pour but de formuler des propositions d'actions et un volet synthétique ayant pour objet de valider ces propositions d'actions avec de hauts représentants de la communauté internationale.

Le volet thématique comprendra trois ateliers, menés en parallèle et qui reprendront chacun les thèmes des trois tables rondes (« Les modes de financement novateurs dans les domaines de l'économie et du développement durable », « Les nouveaux partenaires du financement dans les domaines de l'éducation, de la formation et de la culture » et « La bonne gouvernance : condition et objet du financement »), organisées à l'automne 2003.

Le symposium sera suivi d'un ensemble d'actions visant à faciliter l'accès des pays du Sud aux financements. Il s'agira d'assurer l'information, la formation et l'accompagnement des cadres concernés des pays du Sud pour leur permettre de mieux identifier les bailleurs de fonds adaptés à chaque problématique nationale, la connaissance des mécanismes de financement et des procédures d'accès.

4.2.2. Appui au développement d'une économie de proximité

Budget annuel : 455 000 euros

Contexte

Le développement d'un pays classé parmi les PMA est généralement perçu à travers le prisme de l'aide extérieure (aide financière, aménagements spécifiques des règles de l'OMC, transferts de savoir-faire, etc.).

Les mesures nécessaires seront mieux et plus rapidement exploitées sur le plan socio-économique par ce pays, si les flux d'apports externes se conjuguent avec une culture entrepreneuriale locale capable de mieux répondre aux attentes des bailleurs d'aides et de ressources.

La problématique repose donc moins sur la bonne volonté des acteurs locaux pour y parvenir que sur celle d'une meilleure utilisation des énergies du pays pour assurer une conjugaison plus cohérente et une meilleure synergie des actions de développement économique externes et internes.

Objectifs

- Renforcer l'économie de proximité et développer une culture entrepreneuriale à partir d'une filière spécifique au secteur d'artisanat de production ;
- passer de l'artisanat informel, au développement limité, à l'artisanat de production dynamisé par une culture entrepreneuriale ;

- améliorer la compétitivité des entreprises par une meilleure organisation et surtout une plus grande capacité à innover face à la concurrence, tant en produits qu'en services ;
- mieux exploiter le potentiel de croissance économique local présenté par l'artisanat de production ;
- faciliter les relations et la concertation entre les acteurs économiques (entreprises, chambres de commerce, chambres consulaires, administrations publiques, etc.) en les appuyant dans la mise en place d'une politique nationale de développement de l'économie de proximité.

Description

Il s'agit d'un projet expérimental qui a démarré en Afrique de l'Ouest, pendant le biennium 2002-2003, dans le secteur de l'artisanat de production (récupération et transformation des déchets métalliques). Son extension à d'autres pays sera décidée en fonction de conclusions tirées de la phase expérimentale, qui s'achèvera au terme du biennium 2004-2005.

Les activités du projet porteront sur :

- l'accompagnement et l'assistance technique aux structures d'appui des petites entreprises artisanales de production. Cet accompagnement opérationnel a pour but de rendre plus performantes les entreprises de la filière de l'artisanat de production, de leur permettre de passer d'une culture artisanale à une culture entrepreneuriale et de travailler en réseaux formels (tant pour la production que pour la distribution). Il concerne aussi le développement de mécanismes de soutien financier des petites et moyennes entreprises et de recherche de partenaires ;
- la réalisation d'études sectorielles et de faisabilité sur la filière de l'artisanat de production dans les pays cibles (Burkina Faso, Bénin, Guinée, Côte d'Ivoire, Mali, Niger, Togo, Sénégal) ;
- la formation des représentants des institutions d'appui et des promoteurs de projets, orientée prioritairement vers : l'entrepreneuriat, la gestion de la qualité, la gestion de projets, la gestion financière, le droit des affaires.

4.2.3. Développement des entreprises culturelles

Budget annuel : 805 000 euros

Contexte

Les pays en développement sont désireux de devenir acteurs de leurs propres industries culturelles et non pas seulement consommateurs des productions culturelles en provenance du Nord. L'adoption en octobre 2003, à l'occasion de la XXXII^e Conférence générale de l'Unesco, d'une résolution préalable à l'élaboration d'une Convention internationale pour la promotion et la préservation de la diversité culturelle, justifie, une fois de plus, la pertinence des actions conduites par l'Agence et la Francophonie en faveur des industries culturelles du Sud.

L'extension de ses outils d'intervention aux secteurs culturels, par la mise en place d'un mécanisme de garantie et de renforcement des capacités des banquiers et des opérateurs culturels, devrait permettre à l'Agence de stimuler l'émergence en Afrique francophone d'une économie culturelle formelle compétitive, créatrice d'emplois et de revenus.

Traditionnellement, l'appui financier accordé au secteur de la culture a été et est encore largement réalisé sous forme de subventions. Cependant, ce secteur d'activité peut aussi être abordé sous un angle économique, c'est-à-dire lucratif, rentable et générateur de bénéfices et d'emplois. Dans certains pays du Nord, il s'agit d'un secteur très porteur et en pleine expansion, en termes de revenus, d'emplois et d'exportation. Il est donc essentiel, dans un contexte de mondialisation où la promotion de la diversité culturelle est désormais reconnue comme un objectif clé de la communauté internationale, d'appuyer la croissance des entreprises culturelles du Sud en facilitant leur accès aux financements marchands.

Objectifs

La mise en place du FGIC, ainsi que la formation des cadres des banques en analyse de projets culturels, ont été initiées en 2002-2003. La nouvelle phase du projet vise :

- la consolidation du mécanisme de garantie afin de favoriser l'émergence d'une économie culturelle dans les pays du Sud ;
- le renforcement des capacités des promoteurs culturels dans la formulation, l'analyse et la gestion de projets culturels ;
- la mise en place de l'information sur les aspects comptables, juridiques et financiers des biens culturels, des actifs de propriété intellectuelle, à des fins de financement des entreprises ;
- la recherche de synergie avec d'autres organismes internationaux afin de coordonner les actions susceptibles de susciter l'éclosion des projets culturels viables et de renforcer l'expertise financière en la matière, au niveau national et régional.

Description

Le projet est articulé autour de trois activités majeures : la consolidation du mécanisme financier de garantie, le renforcement des capacités des banques dans l'analyse financière des projets culturels, le renforcement des capacités des promoteurs culturels dans la formulation et la promotion de leurs projets.

Le FGIC est désormais opérationnel dans les pays retenus pour l'échantillon test par l'entremise des partenaires financiers locaux ou régionaux. Il s'agit de la Caisse centrale de garantie pour le Maroc, du Fonds national de garantie pour la Tunisie et de la Banque d'investissement et de développement de la Cedeao pour le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, le Mali, le Sénégal et le Togo.

Les formations organisées en analyse des projets culturels, à l'intention des cadres des banques des pays bénéficiaires du FGIC, ont suscité beaucoup d'intérêt de la part des pays bénéficiaires ainsi que des participants. La poursuite de ces formations

devrait permettre de créer, dans les pays du Sud, une masse critique de financiers des industries culturelles.

L'extension de ces formations aux entrepreneurs/promoteurs culturels constitue une des conditions pour stimuler l'émergence de véritables promoteurs culturels. Des études techniques sur les aspects juridiques et comptables des actifs de propriété intellectuelle, liés au financement des entreprises, seront entreprises et mises à la disposition des banquiers et des opérateurs culturels du Sud.

4.3. Appui aux stratégies et politiques nationales de développement durable en énergie et environnement

Enjeux

La décennie écoulée a été marquée par une modification profonde des relations internationales, liée notamment à l'accélération de la mondialisation et à l'émergence des questions environnementales et du développement durable. La Conférence de Rio sur l'environnement et le développement (1992), avec l'adoption d'une déclaration de vingt-sept principes, de l'Agenda 21 et des trois conventions mondiales (biodiversité, changements climatiques, lutte contre la désertification), a généré un processus dense de négociations autour de ces questions et de la mise en œuvre du développement durable, tant au niveau international et régional qu'au niveau national et local.

Pour le secteur énergétique, les relations internationales ont été également marquées, de manière concomitante et quelque peu liée aux négociations environnementales, par de nouvelles régulations au niveau mondial, des changements technologiques et techniques donnant lieu à des révisions des politiques énergétiques au plan institutionnel, juridique ainsi que financier.

En dépit de la dynamique créée par la Conférence de Rio et des acquis notables en termes de prise de conscience de tous les problèmes environnementaux, la pression exercée sur l'environnement, les écosystèmes et les ressources naturelles s'est accrue. Les modes de production et de consommation n'ont cessé de porter atteinte à ces ressources, avec leurs impacts sur l'érosion de la biodiversité, les gaz à effet de serre et les changements climatiques, ainsi que sur l'accélération de la désertification.

Les inégalités se sont partout accentuées, non seulement entre les pays du Nord et ceux du Sud, mais aussi à l'intérieur même des pays, y compris les plus nantis. La pauvreté s'est accrue et atteint actuellement près d'un être humain sur quatre.

Face à cette évolution, le Sommet mondial sur le développement durable a réaffirmé l'engagement de la communauté internationale en faveur des principes de Rio et de la mise en œuvre complète de l'Agenda 21. Le Plan d'action de Johannesburg, qui vise à asseoir les bases de ce développement durable, a fait de la lutte contre la pauvreté, de l'adoption de modes de production et de consommation viables, ainsi que de la protection et de la gestion durable des ressources naturelles, des conditions préalables et des objectifs primordiaux de ce développement.

En réaffirmant, à Johannesburg, son engagement pour le développement durable, la Francophonie a rappelé son attachement à une mondialisation maîtrisée, à la lutte contre la pauvreté, à la bonne gouvernance, à la diversité culturelle et à la promotion de l'éducation et de la formation. C'est dans cet esprit que nos chefs d'État et de gouvernement ont décidé de centrer leur prochain sommet sur le thème « La Francophonie, espace solidaire pour un développement durable » (novembre 2004).

Dans ce contexte, et s'agissant de l'énergie et de l'environnement pour le développement durable, l'enjeu pour l'Agence réside dans sa capacité à inscrire l'action au cœur de cette dynamique, en accompagnant les efforts de ses pays membres pour :

- contribuer à la mise en œuvre du Plan d'action de Johannesburg et à l'atteinte des Objectifs de développement du Millénaire, notamment ceux relatifs à la réduction des inégalités et à la lutte contre la pauvreté ;
- participer activement aux divers forums de négociation où s'élaborent les concepts et les nouvelles pratiques ;
- induire et conduire les mutations nécessaires dans les modes de production et de consommation, ainsi que dans la gestion des ressources naturelles, en aidant à la maîtrise des outils d'analyse, d'évaluation et d'appui aux mutations ;
- élaborer des politiques sectorielles conformes aux mutations et aux impératifs du développement durable.

Ces enjeux, déterminés par les deux références que sont le Plan d'action de Johannesburg et le Cadre d'action francophone de Tunis (1991), s'inscrivent aussi dans la perspective du prochain Sommet de Ouagadougou.

Stratégie

Par la veille stratégique, les réflexions prospectives et l'analyse des politiques, l'Agence, par le biais de l'IEPF, développera sa compréhension des enjeux et des facteurs qui déterminent les évolutions de ces domaines d'intervention et adaptera en conséquence sa stratégie d'appui aux pays. Les réseaux d'experts et autres communautés de pratique que son action devra contribuer à développer sont au cœur de la dynamique. Les résultats de ces processus de veille, de réflexion et d'analyse des politiques seront mis à la disposition des pays sur différents supports (revues, guides, cédéroms, site Internet, séminaires de restitution...) comme outils d'aide à la définition de leurs propres stratégies de développement.

Par la formation et les appuis institutionnels appropriés, l'IEPF contribuera au développement des capacités dont les pays ont besoin pour bâtir les politiques énergétiques et environnementales conformes à leurs engagements internationaux et aux objectifs globaux du développement durable. Ces engagements et objectifs concernent l'élaboration de stratégies nationales de développement durable pour 2005, la réorientation des politiques énergétiques, l'amélioration des taux d'accès à l'énergie pour les populations les plus vulnérables et, enfin, la gestion attentive des ressources naturelles, notamment par la mise en œuvre des dispositions des conventions sur la lutte contre la désertification, la biodiversité et la lutte contre les changements climatiques.

Les actions de formation initiées au cours des derniers biennium seront menées, comme par le passé, selon une double approche de formation de formateurs et de mise en place de modules de formation spécialisée dans des centres de formation basés dans des pays du Sud. Ces centres seront outillés dans une perspective visant à en faire des pôles d'excellence capables de conduire des activités de recherche-développement, de conseil et de mise en réseau.

L'énergie et l'environnement nécessitent, pour des raisons de paramètres écosystémiques et de complémentarités régionales au niveau des ressources, une approche régionale dans la conception et la mise en œuvre des actions. Ils peuvent de ce fait constituer des facteurs déterminants pour les processus d'intégration régionale. C'est autour de ces idées, d'une part, que se sont développées des actions de coopération avec des organismes régionaux, comme l'Uemoa et la COI, et, d'autre part, qu'est envisagée une plus forte implication dans l'initiative « Euro-Méditerranée » et en Afrique centrale au niveau de la Cemap. La collaboration envisagée en appui aux actions du Nopada/Nepad s'inscrit dans la même perspective.

La recherche de synergies externes destinées à renforcer les moyens de l'IEPF pour élargir l'impact de ses actions sera poursuivie avec la consolidation des partenariats déjà noués et le développement d'autres.

De manière générale, il s'agira d'appuyer les efforts des pays membres en matière d'élaboration de stratégies sectorielles, qui soient conformes aux impératifs du développement durable, et d'encourager ainsi l'intégration des dimensions environnementale, économique, sociale et culturelle de ce concept dans les politiques globales des États. C'est dans cet esprit que l'Agence veillera, pour sa part, à ce que les actions prévues dans l'ensemble des chantiers de sa programmation répondent à ces préoccupations.

Ce programme sera déployé autour de trois volets :

- Prospective et mobilisation de l'expertise pour le développement durable,
- Politiques environnementales et mise en œuvre des conventions,
- Politiques énergétiques.

4.3.1. Prospective et mobilisation de l'expertise pour le développement durable

Budget annuel : 200 000 euros

Contexte

La dernière décennie a été marquée, dans les domaines d'intervention de l'IEPF, par de profondes mutations. Les questions environnementales ont fait l'objet, depuis la Conférence de Rio (1992), d'intenses négociations qui en ont totalement bouleversé l'appréhension et la gestion avec notamment l'émergence de différents mécanismes de régulation qu'elles ont permis de mettre au point.

Le secteur de l'énergie a connu sur la même période des mutations assez marquées dans son organisation sous la double pression des changements technologiques et

de la mondialisation des marchés. Le débat international sur l'environnement et le développement a également contribué à l'avènement de ces changements.

Toutes ces évolutions sont appelées à se poursuivre avec notamment la mise en œuvre du Plan d'action de Johannesburg. Dans ce cadre et dans celui d'autres accords multilatéraux, les pays membres de l'Agence ont souscrit à différents engagements qu'ils doivent tenir.

Pour sa part, l'IEPF doit être en mesure d'anticiper ces évolutions pour mieux adapter ses stratégies d'appui aux pays membres face à ces défis. C'est dans ce contexte que se déploie le projet « Prospective et mobilisation de l'expertise pour le développement durable ».

Objectifs

- Comprendre les enjeux et les facteurs qui déterminent les évolutions des domaines d'intervention de l'IEPF et adapter en conséquence sa stratégie d'appui aux pays ;
- produire des contenus pour construire des visions et éclairer les décisions quant aux politiques environnementales et de développement durable des pays membres ;
- assurer et animer la participation de la Francophonie aux grandes concertations internationales sur le développement durable.

Description

À travers la veille stratégique, la production de réflexions prospectives et d'analyses de politiques de développement, il s'agira de déterminer les stratégies d'appui adaptées aux pays. Des réseaux d'experts et des groupes *ad hoc* de réflexion seront mobilisés et animés à cette fin. L'accent sera mis, à chaque fois que nécessaire, sur ce qui permet de mieux appréhender les enjeux géographiques, notamment biophysiques, culturels et socio-économiques, ayant trait aux questions environnementales et énergétiques assurant ainsi une meilleure adéquation des actions avec les réalités régionales et écosystémiques. Le projet permettra par ailleurs l'élaboration de textes de « position », de consensus ou de médiation ainsi que des argumentaires dans le cadre des grandes concertations internationales sur l'énergie, l'environnement et le développement durable.

L'information ainsi produite sera mise à la disposition des pays membres sur différents supports (revues, guides, cédéroms, Internet, études, séminaires de restitution...) comme outils d'aide à la définition de leurs propres stratégies.

4.3.2. Politiques environnementales et mise en œuvre des conventions

Budget annuel : 600 000 euros

Contexte

Le *Rapport sur l'avenir de l'environnement mondial 3*, publié par le Programme des Nations unies pour l'environnement (Pnue) en 2002, fait état d'une dégradation des

sols, de la disparition des forêts, d'une diminution à un rythme alarmant de la diversité biologique et d'une augmentation des concentrations de gaz à effet de serre dans l'atmosphère, accentuant le phénomène de réchauffement climatique. L'augmentation de la demande en eau, liée à la croissance de la population, au développement industriel et à l'expansion de l'agriculture irriguée, fait courir le risque d'une raréfaction de la ressource dans les décennies à venir.

Les pays en développement, en particulier les moins avancés, sont les plus vulnérables à ces menaces, leur capacité à s'adapter au changement étant faible. L'accumulation de ces faits, qui démontrent la vulnérabilité grandissante des hommes aux mutations que subit l'environnement, devrait appeler une réponse forte, sous forme de politiques et de décisions sur différents fronts. Or, en raison de leurs moyens financiers limités, de leurs capacités institutionnelles et humaines insuffisantes, les pays en développement ont une capacité de réponse très faible face aux menaces énumérées ci-dessus. Cette situation nécessite une attention urgente.

Ces pays se situent à des stades plus ou moins avancés dans la mise en œuvre des conventions environnementales et des engagements du Sommet de Johannesburg. Ils sont confrontés à une série de problèmes que l'on peut catégoriser comme suit, si l'on se réfère aux comptes rendus des rencontres francophones en marge des conventions, à ceux des ateliers thématiques réalisés au cours des dernières années et aux rapports nationaux élaborés par les pays à différentes occasions : capacités insuffisantes pour l'élaboration et la mise en œuvre des politiques, stratégies et plans d'action en matière d'environnement et de développement durable ; maîtrise insuffisante des mécanismes de financement existants ; faible participation aux négociations ; information dispersée ou difficilement accessible.

Objectifs

L'objectif global du projet est de contribuer au développement durable des pays membres de la Francophonie à travers l'appui à l'élaboration des politiques et la mise en œuvre des conventions environnementales. Cet objectif global se décline en deux objectifs spécifiques :

- soutenir les efforts des pays membres dans l'élaboration des politiques et la mise en œuvre des conventions par : 1) le développement des capacités à mettre en œuvre des stratégies de développement durable ; 2) la promotion d'une approche intégrée de mise en œuvre des conventions environnementales ; 3) la maîtrise des mécanismes de financement et des techniques de négociation ; 4) la mise à disposition d'une information pertinente sur l'environnement et sur le développement durable ;
- renforcer la présence concertée francophone dans les rencontres internationales sur l'environnement et le développement durable en assurant l'animation des concertations francophones en marge de ces rencontres.

Description

Le projet est appelé à consolider la dynamique entamée au cours des biennium précédents en poursuivant des actions de sensibilisation sur les thèmes des grandes conventions internationales ; des actions de formation des acteurs du

développement et des négociateurs sur l'élaboration des politiques environnementales et la mise en œuvre des conventions ; la diffusion d'une information pertinente en direction des pays membres ; et l'animation de concertations francophones en marge des grandes rencontres internationales.

Au cours de ce biennium, le projet s'inscrit dans le suivi du Plan d'action du Sommet de Johannesburg et du Cadre d'action francophone de Tunis. Il s'inscrit par ailleurs dans la perspective du prochain Sommet de la Francophonie (Ouagadougou, novembre 2004) auquel il contribuera par l'organisation d'un colloque conjoint avec l'AUF et par l'élaboration d'indicateurs de développement durable dans l'espace francophone.

Compte tenu de ce qui précède, le projet se focalisera sur le renforcement des capacités pour l'élaboration de stratégies nationales de développement durable, dont l'échéance convenue est la fin de l'année 2005, et de politiques environnementales, ainsi que pour l'appui aux démarches d'agendas 21 locaux. Une action particulière d'accompagnement de nos pays membres concernés sera mise en œuvre dans le cadre de la préparation et la tenue de la Conférence des Nations unies sur le programme de développement durable des petits États insulaires en développement.

Les concertations francophones en marge des négociations des conventions de Rio se poursuivront. Elles seront organisées à l'amont grâce à la tenue d'ateliers préparatoires. Une évaluation externe de ces concertations sera entreprise, douze ans après la Conférence des ministres de l'Environnement des États et des gouvernements membres de la Francophonie, qui avait introduit cette démarche dans le Cadre d'action de Tunis en 1991. Les recommandations qui seront issues de cette évaluation permettront de mieux orienter et adapter l'action aux nouveaux contextes et enjeux des négociations internationales.

La mise en œuvre de ces conventions sur la biodiversité, les changements climatiques et la désertification dans nos pays continuera d'être appuyée par le renforcement des capacités des cadres nationaux, notamment par la formation à la formulation des projets, la maîtrise des mécanismes de financement et les techniques de négociation.

Pour toutes les actions de formation, une approche régionale sera développée. La répartition de ces actions s'appuie sur les caractéristiques environnementales des pays bénéficiaires et leurs besoins prioritaires. Quant aux actions d'information et de concertation, elles s'adresseront à l'ensemble des pays membres de la Francophonie.

4.3.3. Politiques énergétiques

Budget annuel : 535 000 euros

Contexte

La situation énergétique mondiale est caractérisée par une utilisation souvent non rationnelle de l'énergie et par une inégalité flagrante face à son usage. Plus de deux milliards de personnes n'ont ainsi pas d'accès aux formes modernes de l'énergie.

Face à cette situation, le Sommet de Johannesburg sur le développement durable a réaffirmé la place centrale de l'énergie en tant que moteur du développement économique, de l'équité sociale et de la lutte contre la pauvreté. Il en a souligné aussi l'impact négatif, en tant que source de pollution ou de surexploitation de ressources, sur la santé et l'environnement. Le Plan d'action du sommet a réaffirmé, après la commission sur le développement durable lors sa neuvième session de 2001, la nécessité de développer des politiques et des cadres de régulation qui contribuent à créer les conditions économiques, sociales et institutionnelles nécessaires pour l'accès élargi à des services énergétiques fiables, abordables et respectueux de l'environnement.

La mondialisation des marchés de l'énergie, qui conduit à une libéralisation accélérée de ce secteur avec les risques que cela comporte sur l'accès des plus démunis, induit des changements techniques, technologiques et organisationnels dont les impacts peuvent constituer des opportunités positives pour cet accès.

D'où la nécessité d'élaborer des politiques nationales et des cadres de régulation adaptés et qui permettent aux pouvoirs publics d'orienter, de planifier et de garantir une gestion transparente du secteur, optimisant l'action de tous les acteurs et facilitant la mobilisation des investissements.

Le projet, en continuité des actions menées au cours du biennium précédent, s'inscrit dans cette dynamique et vise principalement le renforcement des capacités humaines et institutionnelles pour faciliter le déploiement de ces politiques nationales et de ces cadres de régulation.

Objectifs

Le projet vise globalement à appuyer les pays membres dans la mise en place de conditions réglementaires et institutionnelles qui contribuent à améliorer l'accès aux services énergétiques pour tous.

Il poursuit trois objectifs spécifiques :

- renforcer les capacités, outiller les cadres et les institutions et appuyer les pays pour développer et mettre en œuvre des politiques énergétiques et des cadres de régulation qui favorisent un accès élargi aux services énergétiques ;
- contribuer à la mise en place des conditions optimales de planification et de gestion du secteur ;
- contribuer à la consolidation des processus de restructuration et au renforcement des mécanismes de réglementation.

Description

La démarche adoptée pour la mise en œuvre du projet au cours du biennium 2002-2003 sera élargie et renforcée.

L'appui à la conception et à la mise en œuvre de politiques énergétiques et de cadres stratégiques qu'elles sous-tendent connaîtra une nouvelle dynamique, tandis que se poursuivront les actions précédemment menées en matière d'accompagnement des réformes institutionnelles et réglementaires du secteur.

Les formations en planification et en politique énergétique destinées aux décideurs et aux cadres énergéticiens, dont les cursus ont été adoptés en 2002 en fonction des besoins identifiés en collaboration avec les responsables nationaux concernés et des organisations régionales et internationales – UEMOA, Enda-Tiers Monde, Conseil mondial de l'énergie (CME), BAD... –, seront déployées d'abord en Afrique de l'Ouest avant d'être étendues à d'autres régions. Ces formations seront développées en synergie avec le Centre régional d'enseignement spécialisé (Cres-Énergie) de l'AUF à Dakar.

La formation de haut niveau en réglementation économique et financière initiée depuis maintenant quatre ans ainsi que le module de formation spécialisée en réglementation tarifaire seront conduits et enrichis d'un nouveau module, centré sur les montages financiers et la négociation de contrats.

Parallèlement à ces formations, deux centres d'excellence en réglementation dans les pays du Sud seront promus comme pôles de rayonnement, d'animation de réseaux et de recherche-développement.

L'action initiée précédemment pour promouvoir le développement de systèmes d'information énergétique comme outils d'aide aux choix et à la prise de décision et comme éléments de la visibilité du secteur et pour la mobilisation des investissements sera dynamisée, et entrera dans une phase opérationnelle en collaboration avec l'Association africaine de l'énergie (Afrec) et l'Agence internationale de l'énergie (AIE).

Le projet continuera à contribuer à la production, en français, de littérature spécialisée sur les thèmes de la planification et de la politique énergétique ainsi que sur celui de la réglementation. Le portail francophone en réglementation du secteur énergétique sera renforcé ainsi que le réseau francophone des régulateurs de l'énergie. Les liens avec le réseau africain des régulateurs – Forum africain pour la réglementation des services publics (Afur) – seront consolidés.

4.4. Appui à la maîtrise des instruments du développement durable en énergie et environnement

Enjeux

La mise en œuvre des politiques environnementales et énergétiques a connu des évolutions majeures au cours des trois dernières décennies. Des outils spécialisés ont été conçus, développés et constamment mis à jour par différents acteurs pour répondre aux défis auxquels les États ont été confrontés.

Avec la crise pétrolière des années 1970, la maîtrise des consommations d'énergie s'est imposée comme un instrument de politique énergétique permettant de réduire la dépendance énergétique. Sa pratique a été renforcée ces dernières années par les impératifs de réduction des gaz à effet de serre. La promotion des énergies renouvelables participe de la même dynamique. Par ailleurs, pour mieux intégrer l'environnement aux processus décisionnels des acteurs du développement, des

instruments de politique environnementale, comme l'évaluation environnementale des projets, plans et politiques de développement, ont vu leur pratique se généraliser et même être imposée par certains bailleurs de fonds comme conditionnalités de leurs prêts aux pays. D'un autre côté et de manière complémentaire, avec l'économie de l'environnement, les acteurs du développement disposent d'un arsenal complet d'outils d'aide à la décision pouvant mesurer l'impact physique et économique de leurs décisions.

Cependant, ces outils, qui permettent de mettre en œuvre des politiques énergétiques et environnementales s'inscrivant dans la perspective du développement durable, sont de pratique peu courante dans nos pays membres en développement. Dans ce contexte, l'enjeu consiste pour l'Agence, d'une part, à recenser et évaluer de manière dynamique les mécanismes techniques novateurs, d'autre part, à mobiliser l'expertise francophone qui maîtrise ces mécanismes, pour ensuite en faciliter la diffusion et l'appropriation dans nos pays membres concernés. Le déficit d'information sur ces mécanismes et outils d'aide à la décision constitue en effet un important défi à relever dans cette optique.

Stratégie

L'Agence se propose de mettre en œuvre ce programme, par le biais de l'IEPF, en focalisant ses interventions autour des actions d'information, de formation et de renforcement institutionnel.

L'essentiel des actions d'information s'articulera autour du projet de « Système d'information mondial francophone pour le développement durable » (Médiaterre). Présenté à Johannesburg comme projet francophone structurant, ce système est d'ores et déjà opérationnel, mais il est appelé à se renforcer et à fédérer un plus grand nombre de réseaux et d'acteurs francophones. Il est organisé selon une architecture intégrée autour d'un site portail international, de portails géographiques couvrant les régions de la Francophonie avec des sites thématiques (chapitres de l'Agenda 21) et des sites acteurs (scientifiques, femmes, jeunes, collectivités locales...).

Ce système s'inscrit également dans la dynamique du Sommet mondial sur la société de l'information (cf. chantier 6).

Par ailleurs, la production éditoriale sera consolidée autour des supports traditionnels avec, d'une part, le renforcement des périodiques *Liaison Énergie-Francophonie* et *Objectif Terre*, et, d'autre part, la réalisation d'une collection cohérente des manuels et ouvrages édités, valorisant ainsi les productions intellectuelles des différents réseaux et projets de l'IEPF.

Le projet intégré de renforcement des capacités en maîtrise des outils de gestion de l'environnement et du développement (Moged) structure l'ensemble des actions destinées à développer l'appropriation de la pratique de l'évaluation environnementale et de l'économie de l'environnement. Ces actions vont de la sensibilisation à l'animation de réseaux de recherche et de pratique, en passant par la formation des cadres des administrations et de la société civile.

Au niveau de la maîtrise de l'énergie, les actions vont se poursuivre et se resserrer, d'une part, autour de l'appui au développement du marché de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables et, d'autre part, de manière complémentaire, autour de l'appui au renforcement institutionnel des administrations et des collectivités locales pour ce faire.

L'ensemble des actions envisagées sera menée en tenant compte des spécificités régionales, en faisant jouer les synergies externes et internes possibles, et, enfin, en poursuivant la double dynamique de formation de formateurs et de mise en place de modules spécialisés dans des centres de formation basés dans des pays du Sud.

Ce programme est prévu pour être mis en œuvre autour de trois volets :

- Moged,
- maîtrise de l'énergie,
- information pour la décision.

4.4.1. Maîtrise des outils de gestion de l'environnement et du développement (Moged)

Budget annuel : 468 000 euros

Contexte

En réaffirmant avec force les principes de Rio et en redéfinissant les conditions pour une mise en œuvre effective de l'Agenda 21, le Plan d'action de Johannesburg est venu renforcer l'idée d'intégrer l'environnement dans tous les processus décisionnels touchant le développement. L'évaluation environnementale et l'économie de l'environnement, qui permettent d'appréhender et de prendre en compte les enjeux environnementaux, économiques et sociaux des projets, plans, stratégies et politiques sectorielles de développement, sont des outils, par excellence, de cette intégration.

Pour répondre aux besoins des pays membres, l'IEPF a réalisé des études diagnostiques à partir desquelles il a conçu un projet structurant de renforcement des capacités en évaluation environnementale et en économie de l'environnement, dénommé Moged.

Objectifs

- Développer dans les pays membres les capacités humaines, institutionnelles, législatives et matérielles leur permettant de mettre en œuvre des programmes de développement économiquement viables, socialement acceptables et respectueux de l'environnement ;
- développer et diffuser les outils de maîtrise de la gestion de l'environnement et en assurer l'intégration dans les processus décisionnels des États.

Description

Le projet s'inscrit en suivi des axes prioritaires du Cadre d'action de Tunis et du Plan d'action de Johannesburg.

Son champ d'intervention portera sur l'évaluation environnementale et l'économie de l'environnement. Dans ce cadre, l'IEPF mettra au point des sessions de formation spécialisée, éditera et diffusera des ouvrages de référence dans les domaines couvrant :

- la valorisation des politiques environnementales pour une meilleure prise en compte de l'environnement pour le développement et une aide à la décision dans une perspective de développement durable ;
- l'économie de l'environnement, en vue de concilier les impératifs de protection de l'environnement et les aspirations au développement économique et social pour une croissance économique durable ;
- l'évaluation des impacts environnementaux des plans, programmes et projets sectoriels en vue de concilier les impératifs de protection de l'environnement et les aspirations au développement économique et social pour une croissance économique durable.

4.4.2. Maîtrise de l'énergie

Budget annuel : 400 000 euros

Contexte

Alors que la plupart des pays du Nord ont vigoureusement réagi aux crises pétrolières par la mise en place de vastes programmes d'utilisation rationnelle de l'énergie et par la promotion des énergies renouvelables, les pays du Sud n'ont que peu ou pas du tout réagi de manière appropriée. Pourtant, il existe dans ces pays d'importants gisements d'économie d'énergie dans les équipements et les infrastructures existants, comme dans l'exploitation des ressources renouvelables. Des évaluations de la consommation d'électricité des grands bâtiments mettent en évidence des gisements d'économie de 20 à 35 %. Le potentiel de gains dans les équipements à venir est encore plus important et s'évalue en dizaines de milliards de dollars US. En ce qui concerne les énergies renouvelables, les progrès récents ouvrent des perspectives particulièrement prometteuses.

Par ailleurs, le coût de l'énergie, actuellement élevé car étroitement lié à celui du pétrole, est de plus en plus incertain. Même si nul ne peut prédire l'évolution de ce coût dans les dix prochaines années, le contexte de dérégulation et de concurrence transnationale porte à croire que la maîtrise des coûts énergétiques deviendra progressivement non pas un simple critère de performance, mais une des conditions de survie, aussi bien pour les entreprises du secteur électrique que pour leurs clients.

La maîtrise de l'énergie et les énergies renouvelables constituent en outre un instrument privilégié pour la mise en œuvre de la convention cadre des Nations unies

sur les changements climatiques. Leur importance a été réaffirmée par le Sommet de Johannesburg. Elles constituent donc un défi majeur, auquel l'IEPF a contribué à répondre dans le cadre des projets « Prisme » et « Accès à l'énergie », qui ont développé jusque-là différentes approches visant l'exploitation des gisements d'économie d'énergie et la promotion des énergies renouvelables. Le biennium 2004-2005 verra la consolidation des acquis et une meilleure intégration des activités des deux projets susmentionnés.

Objectifs

- Faire de la maîtrise de l'énergie et des énergies renouvelables une composante à part entière et clairement affichée des politiques énergétiques élaborées par les pays membres du Sud ;
- contribuer à l'appropriation des concepts et outils de maîtrise de l'énergie et des énergies renouvelables par les principaux opérateurs économiques, notamment en favorisant le développement des marchés correspondants.

Description

Le projet vise à montrer que la maîtrise de l'énergie et les énergies renouvelables trouvent aujourd'hui leur place dans les stratégies visant la réduction des coûts et des émissions de gaz à effet de serre. Il constitue de ce fait une importante initiative francophone pour l'appropriation d'instruments de développement durable en énergie et en environnement. Pour s'inscrire dans la durée, il doit dorénavant changer l'échelle de ses réalisations et mettre un accent particulier sur les projets de terrain pilotes permettant l'appropriation et la diffusion des mécanismes de formulation de projets et de mobilisation de financements novateurs.

Dans une telle perspective, sa mise en œuvre nécessite la poursuite des actions pour la levée d'un certain nombre de :

- barrières techniques, par une formation technique et professionnelle adaptée et la mise à disposition d'une information de qualité ;
- barrières financières, par la recherche constante de sources et des modes de financement spécifiques aux projets de maîtrise de l'énergie et la promotion des énergies renouvelables ;
- barrières institutionnelles et organisationnelles, par une information visant à promouvoir un encadrement législatif et réglementaire idoine, notamment par la mise en place d'organismes spécialisés ;
- barrières informationnelles, par un travail constant de sensibilisation effectué par le biais des outils traditionnels de communication et d'information.

Pour le biennium 2004-2005, l'ensemble de ces actions sera déployé par le renforcement du cadre institutionnel et par l'appui au développement des marchés.

4.4.3. Information pour la décision

Budget annuel : 268 000 euros

Contexte

La programmation du projet s'inscrit dans le cadre général des Plans d'action de Tunis (Francophonie, 2002) et de Johannesburg, ainsi que dans la dynamique du Sommet mondial sur la société de l'information (Genève, 2003, et Tunis, 2005).

L'information et la sensibilisation constituent en effet l'une des quatre modalités d'intervention de la Francophonie dans le Cadre d'action pour le développement durable qu'elle a élaboré en vue de sa contribution au Sommet de Johannesburg.

Avec l'essor sans précédent des TIC, l'information devient encore plus stratégique et constitue dorénavant un grand défi de développement qu'il s'agit de relever partout pour réduire les disparités entre « info-riches » et « info-pauvres ». Le débat et les expériences sur le développement durable, l'environnement et l'énergie sont aujourd'hui largement véhiculés par les TIC et, en particulier, Internet.

L'information en français sur ces questions, même si elle connaît des taux de croissance notables, doit être consolidée et renforcée et les contenus francophones sur la Toile doivent être partout développés quantitativement et qualitativement. C'est l'objectif de Médiaterre, prolongement du Réseau de liaison et d'échange de l'information environnementale francophone (Relief), qu'il redynamise et élargit tant au niveau des thématiques abordées qu'à celui des partenaires et des animateurs.

Au cours des cinq dernières années, en plus des périodiques *Liaison Énergie-Francophonie* et *Objectif Terre*, vingt-trois manuels spécialisés, guides techniques et atlas d'expertises, ainsi que dix fiches techniques de vulgarisation scientifique pour l'efficacité énergétique et l'économie de l'énergie ont été publiés par l'IEPF. Cette activité d'édition et de diffusion mérite d'être poursuivie et renforcée. Mais, compte tenu de ses acquis, son organisation et sa gestion seront resserrées et améliorées.

Objectifs

Ce projet vise globalement le renforcement des capacités dans les pays membres, principalement du Sud, pour appuyer leur maîtrise des instruments de mise en œuvre de politiques, de programmes nationaux et de projets de développement durable.

Il vise en particulier :

- l'amélioration de l'accès à l'information et des moyens de sa large diffusion, notamment par le recours accru aux TIC ;
- l'appropriation d'outils qui éclairent les diagnostics et qui fournissent l'information pour la décision.

Description

Pour atteindre ces objectifs, le projet conduit les activités suivantes :

- l'animation du réseau d'information et de coopération Médiaterre, s'appuyant sur des scientifiques, des professionnels et des associations de toutes les régions de

l'espace francophone concernés par les différents aspects du développement durable. La structure décentralisée de Médiaterre facilite l'intégration et le développement du système d'information en prenant en compte les réalités régionales ;

- la production en français et la diffusion, dans tous les pays membres, de l'information, tant professionnelle que stratégique, sur les technologies, les procédés, les idées novatrices ou les négociations en cours relatifs à l'énergie, à l'environnement et au développement durable. Les publications trimestrielles *Liaison Énergie-Francophonie* et *Objectif Terre* sont utilisées comme supports pour une telle production. Cette production est également enrichie par l'édition et la diffusion de guides, de monographies, d'ouvrages de référence et de fiches techniques, en liaison avec les autres projets mis en œuvre par l'IEPF. Le site Internet www.iepf.org est également un instrument privilégié de diffusion de la production éditoriale francophone en ce domaine.

Le projet « Information pour la décision » est par nature un projet transversal au service des autres projets de l'IEPF, lesquels sont initiateurs de nombreuses publications thématiques. Le réseau d'information Médiaterre permet notamment de prolonger l'information générée dans le cadre à la fois du projet « Information pour la décision » et des autres projets gérés par l'IEPF. Médiaterre est notamment réalisé en partenariat avec l'Institut francophone des nouvelles technologies de l'information et de la formation (Intif) et l'AUF.

4.5. Solidarité

Enjeux

La pauvreté sous ses multiples dimensions demeure le plus grand défi pour la communauté internationale. Prolongeant les orientations issues du Sommet mondial pour le développement social (Copenhague, mars 1995), le Sommet du Millénaire (New York, septembre 2000) a placé l'éradication de la pauvreté au premier rang des objectifs internationaux de développement et ainsi préconisé de réduire de moitié, à l'horizon de 2015, la proportion de personnes vivant dans l'extrême pauvreté. Ces objectifs internationaux de développement, ont été réaffirmés lors de la Conférence internationale sur le financement du développement (Monterrey, mars 2002) et du Sommet mondial sur le développement durable (Johannesburg, septembre 2002), lesquels ont confirmé l'importance de la justice sociale et de l'équité comme bases indispensables du développement durable.

Mais les évolutions récentes indiquent que le chemin à parcourir vers l'objectif de réduction de la pauvreté est plus complexe que prévu. En effet, le *Rapport mondial sur le développement humain 2003* du Pnud indique par exemple que :

- cinquante-quatre pays sont aujourd'hui plus pauvres qu'en 1990 ;
- au rythme actuel de développement, la plupart des pays du Sud devront attendre 2147 (et non 2015) pour réduire de moitié la proportion de personnes vivant dans l'extrême pauvreté.

Ces situations d'ensemble cachent en réalité de profondes disparités, d'une part, entre les régions du monde, d'autre part, entre les zones d'un même pays et, enfin, entre les hommes et les femmes d'une même communauté.

La Francophonie s'est résolument engagée dans cette dynamique d'élimination de la pauvreté, comme en témoigne, s'il en était besoin, l'appel lancé par les chefs d'État et de gouvernement, lors de leur IX^e Sommet (Beyrouth, octobre 2002), en faveur d'un « renforcement des solidarités avec les populations les plus vulnérables, de même qu'entre pays riches et pays pauvres ».

L'Agence mène depuis plusieurs dizaines d'années, en faveur de ses pays membres les plus pauvres, des activités dont l'objectif ultime est l'élimination de la pauvreté. Le défi nouveau à relever, pour les pays membres concernés, consiste à bâtir des stratégies nationales de développement qui impliquent véritablement les populations ; et l'enjeu, pour l'Agence, réside donc dans sa propre capacité à proposer à ses États et gouvernements membres les plus démunis une offre de coopération qui, malgré la modestie de ses moyens, soutient de manière efficace les efforts nationaux de lutte contre la pauvreté.

Stratégie

Dans ce contexte, l'Agence entend développer des actions directement orientées vers la satisfaction des besoins des communautés de base, en complément des programmes déployés dans ses autres domaines d'intervention. Toutefois, au regard de la faiblesse des moyens qu'elle est en mesure de mobiliser, l'Agence concentrera ces actions sur un nombre limité de domaines, en identifiant les populations socialement vulnérables, et plus particulièrement les jeunes et les femmes.

La solidarité à l'égard de ces groupes prioritaires se manifeste par la place centrale qui leur est accordée au sein de l'ensemble de l'offre de coopération de l'Agence, de manière à systématiser la prise en compte de leurs intérêts, de leurs besoins et de leurs préoccupations dans toutes les activités de planification, de mise en œuvre et d'évaluation des programmes. En outre, l'Agence a élaboré à leur intention des programmes et des projets spécifiques, visant en particulier à favoriser leur pleine participation à la vie politique, économique et sociale.

Afin de cerner au plus près les besoins à la base, ces programmes spécifiques prendront appui sur les acteurs de la société civile, tout en encourageant ceux-ci à inscrire leurs actions dans le cadre de la mise en œuvre de politiques nationales en faveur des femmes, des jeunes et, plus largement, du développement décentralisé. Ainsi :

- L'Agence continuera d'apporter son soutien aux initiatives de développement des communautés de base, notamment les organisations paysannes, les groupements de jeunes et de femmes, etc. Dans ce cadre, l'accent sera mis sur l'accompagnement et l'encadrement des porteurs de projets, le but étant de maximiser les effets induits. Pour ce faire, une attention particulière sera accordée au suivi et à l'évaluation des projets soutenus, à travers une action conjuguée avec les pays bénéficiaires et les autres acteurs de développement.
- En vue de soutenir les efforts des pays du Sud dans la mise en œuvre de leurs politiques de décentralisation, l'Agence poursuivra l'expérimentation en cours dans

sept pays d'Afrique occidentale et centrale d'une démarche de planification du développement local.

- S'agissant des femmes, l'Agence inscrira ses interventions dans le cadre de l'appui aux stratégies nationales de promotion des femmes, tout en poursuivant la mise en œuvre des mesures stratégiques définies par la Conférence des femmes de la Francophonie, dans les deux grands domaines liés aux thèmes du « pouvoir » et du « développement ». Ces interventions porteront sur la sensibilisation, l'information, l'éducation, la formation et la communication sur des thèmes stratégiques liés à l'amélioration du statut des femmes et à la lutte contre les violences faites aux femmes. Elle appuiera également le renforcement des capacités pour une pleine participation économique, politique et sociale des femmes et poursuivra un partenariat fructueux avec les autres organisations internationales ou régionales œuvrant dans ce champ.
- Enfin, l'Agence continuera, dans son champ d'intervention, à entretenir avec la société civile organisée les relations de concertation, de consultation et d'échange d'information mutuelle. Dans la limite de ses moyens, elle apportera son concours aux initiatives développées par les associations francophones dans le cadre de leurs programmations respectives.

4.5.1. Programme spécial de développement (PSD)

Budget annuel : 750 000 euros

Contexte

Les rénovations successives que le PSD a connues depuis sa création en 1975 n'ont remis en cause ni sa vocation économique, ni son statut d'instrument de solidarité au service du développement dans l'espace francophone. Ainsi, à l'issue de la réforme de décembre 1998, le mandat assigné au fonds est de « soutenir des initiatives de développement durable en encourageant celles qui sont novatrices et qui permettent de contribuer aux objectifs stratégiques de la Francophonie ».

En attendant les conclusions de la réflexion, en cours, devant aboutir au resserrement des objectifs du programme, pour en accroître l'efficacité, il est d'ores et déjà apparu judicieux, d'une part, d'exclure explicitement du champ d'intervention du fonds les opérations d'urgence et d'assistance humanitaire, et, d'autre part, de maintenir le caractère de proximité du programme tout en privilégiant les secteurs sur lesquels l'Agence concentre, par ailleurs, son action.

Objectifs

- Appuyer la mise en œuvre d'actions ponctuelles qui relèvent des chantiers de coopération de l'Agence tout en n'étant pas inscrits dans la programmation en cours ;
- soutenir les initiatives innovantes pouvant être amplifiées, dupliquées ou multipliées ;
- appuyer les initiatives de la société civile, particulièrement celles des communautés de base ;
- favoriser la solidarité au sein de l'espace francophone.

Description

Le PSD est un fonds de concours alimenté par les contributions volontaires des États et des gouvernements membres de la Francophonie. Son comité de gestion est présidé par un représentant de l'Administrateur général, qui s'appuie lui-même sur un comité d'orientation composé des représentants des États et des gouvernements contributeurs.

À travers la procédure d'appels publics à propositions, le PSD finance, par subventions directes accordées aux promoteurs, des microprojets de développement initiés par des personnes physiques ou morales au bénéfice des populations des pays membres du Sud. L'éligibilité au fonds est prononcée sur avis d'un comité consultatif de sélection composé de représentants de l'Agence et des États et des gouvernements contributeurs.

Quatre appels à propositions seront organisés au cours du biennium 2004-2005, qui verra également la mise en place progressive d'un dispositif de suivi des opérations financées et d'accompagnement des porteurs, par une action conjuguée avec les pays bénéficiaires et les autres acteurs de développement.

4.5.2. Appui au développement local

Budget annuel : 370 000 euros

Contexte

La prise en compte du développement social et de la solidarité constitue une orientation majeure de la coopération multilatérale francophone, telle qu'elle est explicitement inscrite dans le Plan d'action de Moncton (1999).

Pour donner corps à une stratégie francophone en la matière, tout en tirant profit de Clac et aux radios locales, l'Agence a conçu en 2000-2001, à titre expérimental, le projet d'appui au développement local qui consiste essentiellement à mettre en place, en zone rurale, des plates-formes multiservices destinées à favoriser :

- la promotion de la vie associative et l'appui au développement local ;
- la dynamisation et l'organisation de la concertation entre acteurs et l'exploitation optimale des ressources disponibles ;
- la coopération de la Francophonie institutionnelle avec les ONG et les associations œuvrant pour le développement communautaire.

C'est à partir de ces espaces, initialement dénommés Centres francophones d'appui au développement communautaire, qu'une démarche de planification du développement local est élaborée et conduite.

Objectifs

Le projet d'appui au développement local a pour objectif de contribuer dans les pays de l'espace francophone à l'émergence d'une démarche de planification, par la mise à disposition d'outils méthodologiques pour la conduite des politiques nationales

d'appui au développement local, en cohérence avec les processus de décentralisation. En d'autres termes, il s'agit :

- d'accompagner les populations rurales dans l'élaboration et la mise en œuvre de leurs plans locaux de développement ;
- d'appuyer la mise au point d'une démarche d'accompagnement des populations rurales dans leur processus de développement.

Description

Au titre de la phase expérimentale en cours, le projet concerne quatre pays d'Afrique occidentale (Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire et Sénégal) et trois pays d'Afrique centrale (Centrafrique, Gabon et République démocratique du Congo). Dans chacun de ces sept pays, le projet couvre trois localités retenues sur la base d'études de faisabilité.

La mise en œuvre du projet privilégie quatre axes d'intervention :

- élaboration et mise en œuvre des plans locaux de développement à travers une démarche participative ;
- réalisation des actions prioritaires identifiées, y compris la mobilisation des ressources nécessaires ;
- renforcement des capacités opérationnelles des intervenants associatifs ;
- conception et mise en œuvre d'un programme d'information, d'éducation et de communication (IEC).

À cet effet, une cellule d'appui méthodologique est implantée, pour chaque pays, dans l'une des trois localités retenues.

La mise en œuvre du projet est assurée, à partir de cette cellule, par une ONG locale liée à l'Agence par un contrat de prestation de services et agissant comme responsable national du projet avec l'appui institutionnel de l'État. Le droit de regard du gouvernement s'exerce à travers un comité national de veille et de suivi.

Le Brao et le Bureau régional de l'Afrique centrale (Brac) assurent la coordination des activités des cellules des pays relevant de leur juridiction respective.

Une évaluation externe de la phase pilote du projet est prévue au cours de l'année 2005. De ses résultats découleront les orientations futures de la démarche ainsi expérimentée.

4.5.3. OING et monde associatif

Budget annuel : 255 000 euros

Contexte

Le partenariat entre les institutions francophones et le monde associatif date des origines même de la Francophonie institutionnelle. En créant, en 1970, l'Agence de

coopération culturelle et technique (ACCT), devenue aujourd'hui Agence intergouvernementale de la Francophonie (AIF), les chefs d'État et de gouvernement avaient en effet, par la même occasion, mis en place un cadre de concertation entre l'institution et les OING francophones. Il s'agit du Conseil consultatif de l'Agence, devenu en 1994 Conférence francophone des OING. De plus, un mécanisme d'agrément et d'attribution de statut consultatif aux associations a été institué.

Réunie tous les deux ans, la conférence constitue un forum d'information, de consultation et de concertation entre, d'une part, les associations francophones et, d'autre part, l'Agence et les opérateurs directs et reconnus.

Les quatre premières conférences ont eu lieu à Paris (1994), Genève (1996), Cotonou (1999) et Québec (2000). Initialement prévue en 2003, la cinquième conférence aura lieu en 2004.

Des réflexions internes sont actuellement au cours, au sein d'un comité *ad hoc* présidé par l'Administrateur général, pour rénover et redynamiser le cadre de partenariat entre la Francophonie et la société civile.

Objectifs

Le projet vise à promouvoir une dynamique de partenariat entre les OING francophones et les institutions de la Francophonie, à travers :

- le renforcement des relations de consultation et de concertation entre l'Agence et les organisations représentatives de la société civile ;
- le raffermissement des liens de coopération opérationnelle entre les organisations de la société civile et les opérateurs de la Francophonie.

Description

Les activités du projet s'organisent en deux volets :

1. Organisation de la V^e Conférence francophone des OING

Conformément à la Charte de la Francophonie, le Secrétaire général de l'OIF convoque tous les deux ans une conférence francophone des OING dont l'organisation est assurée par l'AIF. Cette conférence rassemble les OING accréditées, les associations et les organisations internationales invitées comme observateurs, ainsi que les opérateurs et acteurs institutionnels de la Francophonie.

La V^e Conférence francophone des OING aura lieu en 2004. Les travaux se dérouleront en réunions plénières et en ateliers structurés selon les domaines d'intervention de la coopération multilatérale francophone, permettant ainsi aux participants de s'exprimer sur les actions en cours et de se déterminer par rapport à la programmation à venir. La planification des projets issus de ces travaux et leur exécution seront par la suite coordonnées par un comité de suivi, avec l'appui technique et financier de l'AIF.

2. Partenariat avec le monde associatif

Ce partenariat se poursuivra à travers la conception et la mise en œuvre d'opérations conjointes avec le monde associatif et selon des normes propres à chaque opérateur de la Francophonie.

Dans ce cadre, le biennium 2004-2005 verra en premier lieu la poursuite des opérations d'animation et de redynamisation du site Internet consacré aux OING et au monde associatif francophones, en vue de favoriser la communication et la concertation, d'une part, entre la Francophonie et la société civile et, d'autre part, entre les OING et le monde associatif. Il s'agira, en second lieu, de mettre en œuvre, sous la coordination du comité de suivi des OING et avec l'appui de l'Agence, des initiatives conjointes des associations.

4.5.4. Femmes et développement

Budget annuel : 533 000 euros

Contexte

La pauvreté exacerbe-t-elle les inégalités entre les sexes ou, au contraire, les inégalités liées au genre constituent-elles un frein pour le développement ? Le *Rapport mondial sur le développement humain* (Pnud, 2003) paraît répondre à ce questionnement de la Banque mondiale, en rappelant que l'égalité des genres est un facteur déterminant pour la réalisation de tous les autres Objectifs de développement du Millénaire.

Le biennium 2004-2005 sera consacré au bilan de la mise en œuvre de la plate-forme de « Pékin + 10 » : d'ores et déjà, force est de constater que les principaux obstacles identifiés par la conférence de « Pékin + 5 » pour la réalisation de l'égalité, du développement et de la paix, à savoir la violence et la pauvreté, ne sont toujours pas levés. Les femmes constituent 70 % de la population des pauvres et les deux tiers des 876 millions d'adultes analphabètes ; en outre, elles continuent à être soumises à des violences physiques sexuelles et psychologiques quels que soient le pays ou la classe sociale auxquels elles appartiennent.

Pour sa part, la Francophonie s'est engagée en faveur d'un développement centré sur les droits des femmes en s'impliquant notamment dans la préparation de la Conférence de Pékin en 1995. Cinq ans plus tard, elle dressait son propre bilan en organisant la première Conférence des femmes de la Francophonie (Luxembourg, février 2000) et adoptait une « stratégie de rattrapage » en faveur des femmes. Cette stratégie stipule que l'intégration du genre n'est pas suffisante pour aboutir à l'égalité : pour gommer les effets des nombreuses discriminations subies, il faut appliquer, dans le même temps, un traitement préférentiel, appelé aussi « discrimination positive » ou « action positive ». D'où la création d'un programme d'activités spécifiquement consacrées à la promotion des femmes et de l'égalité des genres.

Objectifs

L'objectif global du projet est d'appuyer les efforts des pays membres visant à promouvoir une approche du développement fondée sur l'égalité des genres, prenant en compte les femmes comme partenaires égales des hommes dans la construction et le développement de la société. Il s'agit particulièrement :

- d'améliorer le statut et les droits des femmes francophones et de promouvoir leur pleine participation à la vie publique ;
- de valoriser l'expertise francophone dans le domaine du genre et du développement par le renforcement des capacités des organisations de femmes ;
- de soutenir les efforts des pays du Sud pour l'intégration de l'approche du genre dans les politiques et les projets de développement ;
- de soutenir les stratégies nationales visant l'élimination des violences infligées aux femmes au nom de pratiques traditionnelles néfastes ;
- d'appuyer les pays du Sud dans la réalisation de leurs bilans de mise en œuvre des recommandations de la communauté internationale en matière de genre.

Description

La Conférence des femmes de la Francophonie (Luxembourg, février 2000) a défini les mesures stratégiques à mettre en œuvre dans les deux grands domaines liés au « pouvoir » et au « développement », dessinant ainsi le cadre de la coopération multilatérale francophone, en matière de genre, pour les années à venir.

Après un large déploiement en 2002-2003, le projet « Femmes et développement » resserrera ses activités, en 2004-2005, afin d'inscrire de manière systématique ses interventions en appui à la mise en œuvre des politiques et stratégies nationales de promotion des femmes. Dans ce cadre, son champ d'intervention portera sur les seuls pays membres du Sud, tout en privilégiant les moins avancés et en tenant compte des équilibres géographiques.

Le projet sera déployé en 2004-2005 autour des trois activités suivantes :

1. Promotion de l'égalité des genres et de la pleine citoyenneté des femmes

Destinée en priorité aux pays membres les moins avancés, cette activité vise l'amélioration du statut des femmes francophones, le renforcement de leurs capacités en plaidoyer et de leur expertise en genre à travers la formation et l'information sur leurs droits, leur participation citoyenne à la vie publique.

2. Sensibilisation pour l'abandon des mutilations génitales féminines

Ce phénomène, qui touche seize pays de l'espace francophone, s'inscrit dans la continuité des activités initiées en 2000 et qui consistent à soutenir la tenue d'ateliers de formation et de campagnes d'information, d'éducation et de sensibilisation pour l'abandon des pratiques traditionnelles néfastes pour la santé des femmes et des enfants.

3. Appui aux pays membres du Sud dans la perspective des réunions régionales préparatoires à « Pékin + 10 »

La Francophonie poursuivra son engagement dans ce processus en soutenant les pays qui le souhaitent dans la préparation des évaluations de la mise en œuvre du Plan d'action et de sa plate-forme, adoptés par la Conférence de Pékin (1995).

4.6. Renforcement des compétences en évaluation de politiques publiques

Enjeux

On assiste depuis quelques années, aussi bien dans les pratiques des bailleurs et des organisations internationales que dans la gestion moderne des politiques publiques, à un rapide développement des outils de suivi et d'évaluation, qui, au-delà de leur simple dimension technique, illustrent les nouvelles exigences de bonne gouvernance, en permettant une meilleure mesure des résultats de l'action publique ou un meilleur contrôle de l'efficacité des programmes d'aide. Parallèlement, le milieu professionnel de l'évaluation (à la fois les organisations commanditaires, tenues de rendre compte du bon usage des fonds publics qui leur sont confiés, les instituts de formation et de recherche, ainsi que les experts consultants eux-mêmes) a commencé à s'organiser à partir des années 1990, d'abord en Amérique du Nord et en Europe du Nord, puis peu à peu dans le reste du monde.

Dans les pays francophones du Sud, notamment en Afrique, malgré un développement important des pratiques d'évaluation, sous l'impulsion des bailleurs et des agences d'aide, et l'émergence de nombreuses compétences, des sociétés nationales d'évaluation formellement constituées n'ont pas encore vu le jour. Seuls quelques réseaux informels, créés essentiellement à l'initiative de responsables locaux de l'Unicef et du Pnud, existent à ce stade au Cap-Vert, en Centrafrique, au Niger, au Rwanda, au Burundi, aux Comores et à Madagascar. Ces réseaux francophones sont aujourd'hui regroupés, avec une dizaine d'autres structures nationales anglophones plus anciennement constituées, au sein de l'Association africaine d'évaluation (Afréa).

Ainsi, dans un domaine de la coopération internationale où l'élaboration des outils de suivi et d'évaluation est au cœur même de la définition des politiques de développement et de l'accès aux financements (question des standards, de la mesure de l'efficacité de l'aide, des impacts sociaux, etc.), il n'est point besoin d'insister sur l'importance manifeste de l'enjeu qu'y constitue la présence d'experts francophones compétents, capables d'exprimer leur vision propre, d'apporter leur contribution en matière de principes et de méthodes et d'influer sur les orientations futures. Dans le domaine de l'évaluation comme dans bien d'autres, la manière extrêmement rapide dont s'organisent aujourd'hui les nouveaux espaces de pouvoir et de décision au niveau international commande que les francophones y occupent toute la place qui leur revient. De par le nombre de pays qu'ils représentent, ils sont théoriquement en situation de peser sur les choix, à condition qu'ils soient :

- systématiquement présents dans toutes les enceintes internationales traitant de l'évaluation et préparés aux enjeux particuliers de chaque réunion par une concertation préalable ;
- présents de manière aussi « complète » que possible, c'est-à-dire en intégrant fortement la dimension « Sud » de l'expertise, seule voie possible pour qu'ils puissent véritablement jouer un rôle dans les contextes multilatéraux.

Stratégie

C'est dans ce contexte que l'Agence de la Francophonie entend favoriser, à travers ce nouveau programme qui s'inscrit dans la durée, la promotion et la mise en réseau des initiatives et des ressources francophones en évaluation et d'y impliquer fortement les experts du Sud, notamment africains.

S'agissant du biennium 2004-2005, les actions prévues s'articuleront autour de deux axes d'intervention majeurs :

1. Le soutien à l'expertise francophone du Sud en évaluation de politiques publiques

L'identification de l'expertise et l'appui à sa mise en réseau au niveau de chacun des pays concernés seront des tâches prioritaires pour l'Agence de la Francophonie. Il s'agira, par ailleurs, d'apporter une assistance ponctuelle aux experts et aux réseaux d'experts concernés :

- en renforçant leur capacité en suivi et évaluation, en leur proposant notamment, en coopération avec d'autres bailleurs de fonds, des ateliers internationaux de formation dispensée en français, ateliers actuellement inexistantes ;
- en veillant à ce qu'ils intègrent des structures internationales et régionales en évaluation, notamment l'Afréa, qui est à forte dominante anglophone ;
- en finançant leur déplacement et leur participation aux grandes rencontres internationales consacrées à l'évaluation et plus particulièrement aux outils d'évaluation de l'aide au développement.

2. L'appui à la mise en place d'un réseau francophone en évaluation

Sur ce terrain, l'Agence organisera en septembre 2004 les premières journées francophones en évaluation de manière à jeter les bases d'un réseau francophone informel en évaluation.

Par ailleurs, elle mènera des actions propres à favoriser une meilleure prise en compte de la dimension francophone dans les structures internationales consacrées à l'évaluation : Afréa, Organisation internationale de coopération en évaluation (OICE), Association internationale de l'évaluation du développement (Ideas). Ces actions de mobilisation visent un double objectif :

- au niveau linguistique, pour atténuer les effets d'un usage trop exclusif de l'anglais, tant dans les réunions que dans la bibliographie utilisée ;
- au niveau des approches, des concepts, du vocabulaire et de la méthodologie, pour promouvoir « une vision francophone » de l'évaluation.

4.6.1. Développement des capacités en évaluation

Budget annuel : 70 000 euros

Contexte

Le milieu professionnel de l'évaluation s'est structuré dans les pays du Nord dans les années 1980 (pour l'Amérique du Nord) et 1990 (pour le continent européen). Dans les pays francophones du Sud, les pratiques d'évaluation ne se sont développées que plus récemment, sous l'impulsion des agences d'aide, et on constate que la profession d'évaluateur est encore peu structurée et que les formations spécialisées dans ce domaine font cruellement défaut.

Or, il paraît important que, dans leur relation avec les bailleurs et les agences d'aide, les pays du Sud puissent s'approprier les outils de suivi et d'évaluation, sur la base de critères d'appréciation et de standards qui doivent être négociés, de manière à ce que l'intégration de ces pratiques d'évaluation dans la gestion des politiques publiques renforce la bonne gouvernance.

Le Nopada/Nepad a d'ailleurs installé, au cœur de son dispositif, un « mécanisme africain d'évaluation par les pairs » (MAEP) qui a pour mission de mettre au point les critères d'évaluation des résultats qu'obtiendront à l'avenir les pays africains dans quatre domaines : démocratie et bonne gouvernance, développement économique et social, bonne gestion économique et financière, et politique d'intégration.

Objectifs

Le projet de renforcement des compétences en évaluation poursuit deux objectifs complémentaires :

- favoriser le développement des pratiques de suivi et d'évaluation des programmes et des politiques publiques dans les pays du Sud par le renforcement des compétences des experts ;
- pallier l'absence des francophones, tant du Nord que du Sud, dans les instances internationales consacrées à l'évaluation - OICE, Ideas et associations continentales (Afréa) -, de même que dans les enceintes internationales (comme par exemple à l'OCDE) où les questions d'évaluation sont abordées.

Description

Pour atteindre ces objectifs, l'Agence entend déployer ce projet selon quatre axes complémentaires :

- soutenir l'émergence de réseaux nationaux de suivi et d'évaluation pour favoriser la structuration de cette nouvelle profession ;
- organiser au cours de l'année 2004 une première rencontre internationale francophone consacrée aux questions d'évaluation dans les pays membres et permettre l'accès des francophones aux ressources documentaires et de formation en français sur ces outils ;

- proposer une session de formation internationale de haut niveau sur les outils de suivi et d'évaluation, en coopération avec l'Université Senghor d'Alexandrie ;
- soutenir, par la prise en charge d'experts, la présence francophone dans les instances internationales consacrées à l'évaluation et dans les réunions internationales qui abordent ces questions.